



Taxe foncière

Par Javanesse

Bonjour,

Achat immobilier en 07/2021 appartement neuf avec 70% pour mon fils et 30% pour moi

Achevé en juillet 2021

J'ai reçu la taxe foncière en 2022 concernant ce bien avec une taxe en + sur le garage, ainsi que le parking

Ma question

J'avais lu que le neuf était exonéré de T.F pendant 2 ans

Est-ce que l'indivision ayant 30% implique cette taxe ?

Je ne sais pas, si je me suis fait bien comprendre !

Merci a vous de m'éclairer

Par yapasdequoi

Doublon avec :

[url=<https://www.forum-juridique.net/immobilier/taxe-fonciere-t37084.html>]https://www.forum-juridique.net/immobilier/taxe-fonciere-t37084.html[/url]